NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/44/8/Add.3
27 juillet 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

Note du Secrétaire général

Additif

L'Assemblée générale ayant adopté les résolutions 44/241 et 44/242 et les décisions 44/402 C et D et 44/468 à ses 93e, 94e et 95e séances plénières, les 17 mai, 28 juin et 20 juillet 1990, le document A/INF/44/8 et Add.1 et 2 doit être modifié comme suit :

1. Page 7

Après l'entrée correspondant à la résolution 44/240, ajouter ce qui suit :

44/241	Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/44/L.65)	82	17 mai 1990
44/242	Aide d'urgence à la République islamique d'Iran (A/44/L.66)	88 a)	28 juin 1990

2. Page 34

Après l'entrée correspondant à la décision 44/402 B, ajouter ce qui suit :

44/402	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour		
	Décision C (A/44/957, par.2; A/44/PV.94) ...	8	28 juin 1990
	Décision D (A/44/965 et Corr.1 et Add.1; A/44/PV.95)	8	20 juillet 1990

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3. Page 36

Après l'entrée correspondant à la décision 44/460, ajouter ce qui suit :

44/468 Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (A/44/PV.95) ..... 28 20 juillet 1990

4. Page 54

Après le texte de la décision 44/402 B, ajouter ce qui suit :

C

A sa 94e séance plénière, le 25 juin 1990, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général 1/, a décidé de reprendre l'examen du point 88 a) de l'ordre du jour, intitulé "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe : a) Programmes spéciaux d'assistance économique", et de l'examiner en séance plénière.

D

A sa 95e séance plénière, le 20 juillet 1990, l'Assemblée générale, sur la proposition de son président 2/, a décidé de reprendre l'examen du point 114 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes", et de l'examiner en séance plénière.

5. Page 60

Après le texte de la décision 44/465, ajouter ce qui suit :

44/468. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain 3/

A sa 95e séance plénière, le 20 juillet 1990, l'Assemblée générale a décidé de se réunir du 12 au 14 septembre 1990 afin d'examiner le rapport du Secrétaire général 4/ présenté en application de sa résolution S-16/1 du 14 décembre 1989.

1/ Voir la note A/44/957, par. 2.

2/ Voir A/44/965 et Corr.1 et Add.1.

3/ Voir aussi la décision S-16/24 du 14 décembre 1989.

4/ A/44/960 et Add.1.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library